

Décisions concrètes

Si tout est encore loin d'être résolu, l'engagement des citoyens motive les pouvoirs publics (gouvernements et administrations) à agir pour réduire l'usage du plastique. Des mesures d'interdiction sont votées et les entreprises sont poussées à adopter des mesures de limitation de la production plastique.



Quelques interdictions du plastique en France

2016
Sacs à usage unique
en supermarchés

2020
Bouteilles dans les
cantines scolaires,
assiettes et gobelets
jetables, Cotons-Tiges

2022
Jouets offerts en
restauration rapide,
sachets de thé,
étiquettes sur les fruits
et légumes

2025
Contenants
alimentaires dans
les cantines scolaires

Au niveau international

Une directive européenne sur les plastiques a été votée en juin 2019 : elle interdit certains plastiques et en limite d'autres. Un accord au niveau du monde entier est par ailleurs réclamé par les chercheurs et les associations.

Au Royaume-Uni, mais aussi en France (en 2019), un **pacte plastique** a été passé entre l'État et certaines associations et grandes entreprises. Elles s'engagent ainsi à utiliser une certaine quantité d'emballages réutilisables et recyclables.



Signature du Pacte national français sur les emballages en plastique.

Le filet de course est une bonne alternative au sac plastique : solide et réutilisable !

Tous acteurs

Lutter contre le plastique, à son échelle, c'est possible à tout âge ! On peut déjà adopter des gestes simples pour éviter d'en utiliser, s'interroger sur le besoin réel de tel ou tel objet et vérifier de quoi il est fait avant de l'acheter. On peut ainsi adopter un mode de consommation responsable.



Des gestes de remplacement

Le plus facile à faire, c'est remplacer l'eau des bouteilles en plastique par l'eau du robinet. Elle est en général de très bonne qualité et elle coûte jusqu'à 200 fois moins cher ! Si elle semble avoir un « goût » spécial, il suffit de la mettre dans une bouteille en verre et au frigo pendant 30 minutes !

Et pour la transporter, on peut prendre une gourde.

Supprimer le « jetable »

D'autres gestes sont très utiles, comme choisir d'utiliser ses couverts habituels en pique-nique plutôt que des jetables ou prévenir le serveur de ne pas mettre de paille dans les boissons. On peut aussi limiter les plats préparés et la nourriture à emporter ou livrée à domicile.

Car, très souvent, ces aliments sont emballés dans du plastique !

La COVID-19, en 2020, a entraîné le port obligatoire du masque. Le choix en tissu réutilisable est préférable aux versions jetables qui sont en plastique !

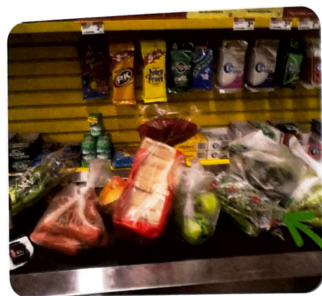
C'EST QUOI UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ?

C'est faire le choix d'acheter quelque chose en tenant compte des effets produits par sa consommation (très souvent polluante) sur les autres et l'environnement. C'est, par exemple, choisir des produits avec peu d'emballages.



Agir en équipe

Le nombre fait la force ! Implique ta famille dans ton combat contre le plastique ! Conseille-les dans vos activités et vos habitudes de vie. Tu peux également les motiver à participer à des rassemblements citoyens, comme des opérations de ramassage (voir p. 33), ou même à un No Plastic Challenge (voir p. 46) !



La plupart des plastiques que l'on retrouve sur les tapis des caisses ne sont pas indispensables, comme ceux qui servent à emballer les fruits et légumes par exemple.

No Plastic Challenge

L'association No Plastic In My Sea propose un défi pour réduire le plastique. Des idées sont proposées (voir ci-dessous), ainsi qu'une liste de courses (presque) sans plastique.

Lorsque tes parents font les courses, invite-les à privilégier les produits emballés dans d'autres matériaux : carton, verre ou papier par exemple.

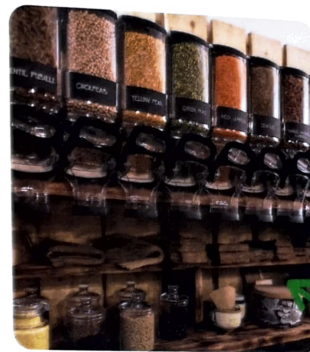
Tu peux aussi essayer des produits en matières solides (comme du shampoing, du dentifrice, du savon...) qui ne sont pas embouteillés : cela permet d'éviter les flacons et bouchons.

Ces vignettes, éditées par l'association No Plastic In My Sea, résument les gestes à retenir pour éviter le plastique. Essaie de les faire appliquer au quotidien dans ta famille et parles-en à tes amis !



Le vrac

Acheter « en vrac » signifie en fait acheter sans emballage ! De plus en plus de magasins s'équipent pour cela, et certains sont même spécialisés dans ce type de vente.



La distribution « en vrac » permet de prendre juste la quantité dont on a réellement besoin : pratique et écologique !

